

Note de service

DESTINATAIRES :	Aux responsables des RI-RTF de la Direction des programmes Déficiences
EXPÉDITRICE :	Laura-Hélène Roy, coordonnatrice à la Coordination Accès Hébergement, Qualité et Soutien aux milieux de vie
DATE :	Le 2 août 2022
OBJET :	Déclaration des cas positifs à la COVID-19 dans les RI-RTF de la Direction des programmes Déficiences et priorité des travailleurs de la santé en clinique de dépistage

Comme le COVID-19 est une maladie à déclaration obligatoire, nous vous rappelons l'importance de nous informer dès qu'un usager reçoit un test positif COVID-19.

La démarche à suivre :

- Informer l'intervenant qualité ou l'intervenant pivot lorsqu'un usager reçoit un test de dépistage positif à la COVID-19. *En dehors des heures de bureau, veuillez informer le cadre de garde au 450 777-6805;*
- Le *Tableau des recommandations COVID-19 RI-RTF DPD* et l'*Aide-mémoire clinique suspicion COVID-19 en milieu hors hospitalier* (document PCI) sont deux outils pouvant vous soutenir dans la gestion autonome des éclosions;
- Informer l'intervenant qualité ou l'intervenant pivot de l'utilisateur si votre milieu ne dispose pas suffisamment d'équipements de protection individuelle (EPI). Il vous sera alors possible de prendre entente pour aller chercher les EPI.

En guise de rappel :

Priorisation au test en clinique de dépistage pour les responsables et les employés RI-RTF

Si vous ou vos employés présentez des symptômes s'apparentant à la COVID-19, il est recommandé d'aller passer un test dans un centre de dépistage. En raison de votre emploi auprès d'utilisateurs hébergés en RI-RTF, vous faites partie des personnes prioritaires pour la prise d'un rendez-vous dans une clinique de dépistage.

Le port du masque de procédure : une recommandation

Dans le contexte épidémiologique actuel, les équipes de prévention des infections des CISSS de la Montérégie recommandent le port du masque médical par les travailleurs de la santé en présence d'un usager nécessitant des soins et des services, et ce, peu importe le type de milieu de vie. Le masque demeure un moyen pour aider à réduire la transmission du virus combiné avec d'autres mesures sanitaires (ex. : l'hygiène des mains).

Nous vous remercions de votre travail au quotidien et soyez assurés de notre entière collaboration.

LHR

p. j. (2)